



Déclarations et Discours

DD 83/15

L'AFFAIRE DE LA KOREAN AIRLINES À LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Allocution de l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre d'État (Relations extérieures), à la session ministérielle sur la réunion de Madrid de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le 7 septembre 1983, à Madrid.

... La présence, cette semaine à Madrid, de ministres des États participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe reflète l'importance que revêt cette réunion pour nos gouvernements et peuples respectifs, ainsi que notre profond souci de ne pas voir disparaître le processus amorcé par la CSCE. Aujourd'hui pourtant, cette assemblée et les ministres présents se trouvent face, hélas, à une tragédie qui suscite l'indignation.

Je veux évidemment parler de la destruction d'un Boeing 747 de la société Korean Airlines le 31 août. La destruction délibérée, en vol, de cet avion civil non armé, par des chasseurs soviétiques perfectionnés (peu importe où et comment elle s'est produite) a outré l'opinion publique dans le monde entier.

Cet acte a insensément causé la mort de pas moins de 269 citoyens de bon nombre des États représentés ici aujourd'hui. Dans le cas de mon propre pays, au moins dix Canadiens ont péri. Quelles qu'aient pu être les circonstances, rien ne saurait justifier cette froide démonstration de l'empressement d'un État à exercer sa juridiction territoriale lorsqu'un avion civil pénètre accidentellement dans son espace aérien et à anéantir des citoyens innocents.

Je me demande, avec la plus grande inquiétude ce qu'il adviendrait du transport commercial international si, chaque fois qu'un avion s'écartait de sa route, et nous savons tous que cette situation se produit assez fréquemment, il était abattu.

C'est dans cet esprit que mon gouvernement a proposé au Conseil de sécurité des Nations unies, premièrement, que le Secrétaire général mène d'urgence une enquête complète et impartiale, deuxièmement, que l'OACI soit priée d'effectuer d'urgence une enquête détaillée afin de recommander l'amélioration des règles et pratiques de l'aviation civile internationale pour empêcher à tout jamais que ne se répète pareil incident, et, troisièmement, qu'un dédommagement soit versé aux familles.

Nous demandons instamment à l'URSS de s'associer volontairement et sans réserve à ces mesures afin de déterminer les causes de la tragédie et ainsi empêcher à tout jamais qu'elle ne se reproduise. Nous lui demandons instamment de se rendre aux demandes d'une opinion mondiale outragée en reconnaissant sa responsabilité, en exprimant ses regrets et en offrant compensation aux familles des victimes. En faisant ces propositions, nous donnons à l'Union soviétique une occasion d'apporter sa contribution dans le domaine du droit international.

L'acte perpétré par l'Union soviétique est venu souligner la fragilité actuelle de la confiance et de la